

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 AOÛT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre août à 18h30, les membres du comité syndical, dûment convoqués le 17 août deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie de Romazy sous la Présidence de Madame STICKER Stéphanie, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 7

**Étaient présents :** BATAIS Loïc, BRUNEL Jean-Claude, CHARTIER Marie Thérèse, LOHIER Raymonde, STICKER Stéphanie, TISON Nadine, TISON Valentine

**Étaient absents excusés :**

**Étaient absents :** BESNARD Patrick

**Procuration :**

**Secrétaire de séance. :** TISON Valentine

Début de séance : 18h30

Avant l'adoption du dernier compte-rendu, il est demandé que soit rajouté sur la délibération 2022-10 Tarifs de la cantine 2022-2023 :

1. Repas pour le 3<sup>ème</sup> enfant : 3.10€
2. Repas adultes extérieurs : 6.75€
3. Repas stagiaires : Gratuit.
4. Dépassement garderie du soir : 5€ par demi-heure et par enfant.
5. Les nouveaux tarifs seront communiqués aux parents avec le courrier de rentrée

Après ces observations, le compte rendu de la séance du 21 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, Madame La Présidente informe les membres du comité des derniers évènements, ou informations obtenues depuis la dernière réunion du 21 juin.

Pas de courrier officiel à ce jour, cependant l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe a été confirmée lors de la réunion du 7 juillet 2022 à Rennes (2 ouvertures, Romazy et Saint-Malo). Rappel de l'importance de la présence de tous les élèves inscrits pour l'année scolaire 2022-2023 le jour de la rentrée afin de justifier l'ouverture de cette nouvelle classe. La présence de Monsieur Le Roux, Inspecteur de l'Education Nationale de Fougères est envisagée.

Les enseignants :

- a. Madame Nadège GAZENGEL pour les TPS, PS et MS ;
- b. Madame Emilie GUERIN pour les GS et CP ;
- c. Monsieur Matthieu HARROUE pour les CE et CM.

Travaux école : Le nettoyage du grenier a été réalisé le mercredi 7 juillet dans l'après-midi. Fin juin, la mairie de Romazy avait retiré ses archives afin de libérer l'espace pour la future salle des professeurs. Pour l'aménagement de cette pièce, l'intervention de l'électricien Monsieur Éric GICQUEL est programmée ainsi que celle de Monsieur Cédric LEFORESTIER pour la remise en état des murs et du plafond.

Arriérés de paiement, les familles concernées seront relancées pour une régularisation.

\*\*\*\*\*

## 2022-15 Poste ménage

### a. Compte-rendu des entretiens :

Pour rappel, l'offre d'emploi a été publiée sur le site emploi territorial par le biais du CDG. 3 candidatures reçues cependant, une des candidates n'était disponible qu'à partir du mois de novembre.

Le 19 août, Madame S.STICKER, Madame R. LOHIER et Madame N. TISON ont rencontré les deux autres postulantes, Madame QUETIER et Madame LEBOSSÉ. Les deux profils sont présentés aux membres du comité.

### b. Validation de la candidature retenue :

A la suite de l'examen des 2 profils, les membres du comité, après en avoir délibéré, et à l'unanimité retiennent Madame QUETIER pour le poste d'agent d'entretien de l'école.

### c. Nature du contrat :

Madame La Présidente rappelle que les années précédentes, il était convenu 11h00 hebdomadaire plus 6h00 à chaque petites vacances ainsi que 12h00 heures sur les vacances d'été. Afin de garantir une rémunération constante tous les mois, la rémunération se fera sur une annualisation du temps de travail.

Madame La Présidente suggère de conserver ces conditions pour le nouveau contrat. **Adopté à l'unanimité.**

Répartition hebdomadaire des 11h00 : il est convenu que l'agent interviendra 2h30 les lundis, jeudis et vendredis (17h30-20h00) et 3h30 le mercredi (13h30-17h00) : **Adopté à l'unanimité.**

Madame La Présidente propose un contrat à durée déterminée, à compter du 29 août 2022 et jusqu'au 31 août 2023 incluant une période d'essai de 2 mois : **Proposition adoptée à l'unanimité.**

La fiche de poste ainsi que la fiche d'annualisation du temps de travail seront remis à Madame QUETIER.

Les membres du comité tiennent à rappeler à l'ensemble des équipes, que toutes demandes de ménage ou de tâches particulières doivent être faites aux élus du SIRS. Ce sont les élus et eux seuls qui les retranscriront à l'agent.

Dans le but de réduire les consommations d'énergie en période hivernale (novembre- mars), une question se pose quant au lieu de garderie. Il pourrait être envisagé que cette dernière se tienne dans la salle de motricité. Le ménage ne serait pas une problématique, car les horaires de l'agent étant décalés par rapport aux années précédentes, elle finirait par la salle de motricité une fois les enfants partis. De plus, il n'y aurait plus de ménage dans la cantine le soir, le personnel pourrait finir à l'heure.

## **2022-16 Convention de la mise à disposition de Mme LE NAGARD par la commune de Romazy**

Madame La Présidente rappelle qu'une convention de mise à disposition d'un agent avait été établie avec la mairie de Romazy du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 pour le secrétariat du SIRS.

Dans cette convention, il était convenu la mise à disposition par la mairie de Romazy de Madame LE NAGARD, 2.75 heures/semaine.

En contrepartie, le SIRS s'engageait à régler à la commune de Romazy, le temps de travail effectif (2.75 X 4.33 soit 11.91 heures/mois) au coût horaire de 20.75€ soit 247.08€/mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité valident la proposition de reconduction de la convention du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023, dans les mêmes conditions et autorisent Madame La Présidente à signer tous les documents relatifs à son application.

## **2022-17 Approvisionnement alimentaire année scolaire 2022 -2023 : Fournisseur**

Madame La Présidente présente un courrier de Madame PONS gérante de l'épicerie « La Godinette » par lequel elle informe l'ensemble des élus de l'arrêt de l'approvisionnement de l'école en épicerie. Elle précise cependant qu'elle pourra continuer la livraison quotidienne du pain.

Plusieurs interrogations :

1. Possibilité de livraison par l'Intermarché de Vieux-Vy sur Couesnon ?
2. Dépannage non accepté à la Godinette. Nécessité d'être pointilleux sur les commandes et quantités pour la semaine.
3. Approvisionnement de la viande : Faut-il continuer à travailler avec le SPAR de Tremblay ? L'achat de la viande à Intermarché pourrait-il être un argument pour permettre le système de livraison ? Monsieur JC BRUNEL et Madame S STICKER vont programmer un rendez-vous courant septembre avec le responsable de l'Intermarché.
4. Le pain à Montbulin : livraison le vendredi soir... l'approvisionnement au quotidien n'est pas envisageable mais à organiser pour les différentes manifestations (semaine du goût...)
5. Fournisseur d'œufs Romazy : Madame N.TISON se renseigne, sachant qu'il est indispensable que les œufs soient datés et numérotés.

## **Questions diverses**

Remarques d'agents :

1. Madame ROUSSEL reproche le manque de visites des élus lors de la période COVID, indique qu'elle ne veut plus faire de bénévolat et demande de ce fait à ce que son contrat soit prolongé de 30 minutes par jour. Le contrat ne sera pas modifié.
2. Madame PEUVREL indique qu'elle respectera ses horaires de travail (travail fini ou pas).  
Elle a également transmis le total des dépassements de garderie effectués par une famille au cours de l'année 2021-2022. Un total de 2h46 minutes le soir ce qui a obligé Mme PEUVREL à quitter plus tard son travail.

Il est rappelé qu'aucun tarif de dépassement d'horaire n'avait été voté pour la dernière année scolaire. Les heures de garderie avaient donc été facturées au tarif simple. Pour l'année 2022-2023 un dépassement de 5.00€ par enfant et par demi-heure a été mis en place (délibération 2022 10).

Un courrier informatif sera transmis aux parents en insistant sur ce point.

Proposition de payer 3 heures complémentaires à Mme PEUVREL. Il est spécifié de lui rappeler que les heures en moins doivent aussi être récapitulées. Les membres du comité décident par 4 voix pour et 3 voix contre d'accorder 3 heures complémentaires à Mme PEUVREL. Elles figureront sur le salaire du mois de septembre.

Achat d'occasion au collège Jeanne d'Arc de Fougères d'un tableau blanc pour la classe de Monsieur HARROUE

Achat de petits matériels pour le rangement des fournitures et l'installation de la 3<sup>ème</sup> classe.

A commander de nouvelles chaussures de sécurité pour Mme PEUVREL.

Dans le respect des règles sanitaires, le port de charlottes à la cantine sera exigé.

Le 31 août de 14h30 à 15h30, réunion de présentation de l'organisation des 3 classes.

Les élus sont invités le jour de la rentrée.

Prévoir un article dans la presse sur l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> avec tous les personnels (Equipe éducative, agent du SIRS, représentant des élus)

Effectif de l'école : 42 élèves

Avant de programmer une date de réunion du SIRS, il serait opportun d'envoyer en amont un mail aux membres du comité afin de connaître leurs disponibilités.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45**

M. BATAIS Loïc	M BESNARD Patrick Absent	M BRUNEL Jean Claude
Mme CHARTIER Marie Thérèse	Mme LOHIER Fernande	Mme STICKER Stéphanie
Mme TISON Nadine	Mme TISON Valentine	